

Département de l'Hérault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 034-213401359-20250409-D_2025_04_09_04-BF

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

Objet :

**VOTE DES TAUX DES IMPOTS
DIRECTS LOCAUX 2025**

N° : D-2025-04-09-04

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Ludvine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Mylène NAUDIN à Mme Agnès TOMASO, Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS.

Absents : M. Jean-Philippe GARCIA, M. Julien PUJOL et M. Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant le besoin de financement pour réaliser les opérations d'investissement prévues,

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2025 à hauteur d'1.5 % du produit.

Il propose au Conseil de bien vouloir délibérer,

LE CONSEIL

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents + 3 procurations,

DECIDE, de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 48.77 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 72.53 %
- Taxe d'Habitation THs et THLV : 14.53 %

Le taux de la Taxe Ordures Ménagères étant, quant à lui, voté par la Communauté de Communes La Domitienne.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 10 Avril 2025
Et publication ou notification
Du 15 AVR. 2025
Le Maire :

Le Secrétaire,


René COUSIN

Le Maire,


Jean-François GUIBBERT